



Association Loi 1901  
Mairie 1 rue des Écoles - 15400 – Menet  
06 07 78 32 99  
Courriel : pierresdemenet@hotmail.com  
Site Internet : [www.pierresdemenet.com](http://www.pierresdemenet.com)



## REGLEMENT du SYMPOSIUM DANS LE CADRE DE MENET FESTIVAL

### 34<sup>ème</sup> Symposium International de Sculpture sur Pierre Du Samedi 11 juillet au Samedi 25 juillet 2026

**Sur le Thème : « Submersion ? »**

#### Présentation

- Dans le cadre de Menet Festival, dont le thème annuel est « No one is an island/Personne n'est une île... », inspiré par le poème de John Donne (17<sup>ème</sup> siècle), le Symposium International de Sculpture sur Pierre organisé par l'Association Pierres de Menet a choisi le thème « Submersion ? » pour son édition 2026.

Le poème de J.Donne :

*"No man is an Island, entire of it selfe; every man is a peece of the Continent, a part of the maine; if a Clod bee washed away by the Sea, Europe is the lesse, as well as if a promontorie were, as well as if a Mannor of thy friends or of thine owne were; any mans death diminishes me, because I am involved in Mankinde; And therefore never send to know for whom the bell tolls; It tolls for thee."*

« Nul homme n'est une île, un tout en soi ; chaque homme est part du continent, part du large ; si une parcelle de terre est emportée par les flots, (pour l'Europe) c'est une perte égale à celle d'un promontoire, autant qu'à celle d'un manoir de tes amis ou du tien. La mort de tout homme me diminue parce que je suis membre du genre humain. Aussi n'envoie jamais demander pour qui sonne le glas : il sonne pour toi. »

Devotions upon Emergent Occasions – 1624.

- Le Symposium se déroule au cœur du Parc régional des Volcans d'Auvergne à Menet, labellisée « Petite Cité de caractère » dans le département du Cantal et a été créé en 1992 pour valoriser l'histoire et le patrimoine de ce village fondé par d'anciens tailleurs de pierres de trachyte, de tuf volcanique (ou Piperno) et de phonolite. Spécifiques à ce secteur uniquement, ces variétés de roches sont traditionnellement travaillées pour le bâti, la couverture et la sculpture dans ce village.

- L'esprit de convivialité et de partage est nécessaire pour la bonne tenue du symposium.**

#### Article 1: Conditions de travail - Obligations - Assurance

- Les sculpteurs travaillent le trachyte extrait en carrière (densité 2,5). Dureté équivalent granit : **Attention prévoir outillage adapté.** Eviter les disques segmentés. Les sculpteurs devront apporter leur outillage personnel, notamment les disques diamantés et ciseaux tungstènes (les ciseaux aciers ne sont pas conseillés). Les outils personnels doivent être utilisés conformément aux règles de sécurité. En cas d'outils prêtés par l'association, ces derniers ne devront pas être modifiés, pour ne pas porter atteinte à la sécurité de tous. Les sculpteurs devront porter les protections appropriées (chaussures de sécurité, lunettes, gants etc.) La liste d'outils indispensables et conseillés se trouve en annexe.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile** est demandée.
- Les sculpteurs doivent arriver au gîte où ils résideront le samedi 11 juillet dans l'après-midi.

- Le symposium démarre le dimanche 12 juillet et finit le vendredi 24 juillet au soir. Départ des artistes le samedi 25 juillet avant 10h.
- Les artistes sont tenus, s'ils veulent être indemnisés, d'être présents près de leur œuvre, afin de pouvoir la décrire et la présenter au public, le jour de la clôture, le vendredi 24 juillet, avant le tirage au sort de la tombola.
- Une pièce minimum, de petites dimensions, doit être exécutée sur place, fournie gratuitement par l'artiste pour la tombola afin de soutenir financièrement l'association et permettre la tenue du symposium.
- L'association fournit des blocs de trachyte, d'1 mètre cube maximum, **non équarris**, ébauchés, de **dimensions approximatives** à celles demandées par l'artiste, (sa densité qui est de 2,6 est composée essentiellement de feldspath et de silice).
- Le travail en carrière aura lieu pendant 3 jours, **les 13, 14 et 15 juillet ; ce n'est qu'un dégrossissage**. C'est le seul moment où les outils électroportatifs sont autorisés.
- Puis les œuvres seront déplacées sur la place du foirail de Menet le jeudi 16 juillet en matinée.
- Sur la place, les machines ne sont plus autorisées. Compte tenu de la tradition de taille de pierre à la main de Menet, les sculpteurs travailleront ensuite obligatoirement la finition avec des outils manuels, en présence du public, au cœur même du village, du jeudi 16 au vendredi 24 juillet matin. L'après-midi du 24 juillet étant réservé à la tombola et à la présentation des œuvres au public, lors de la manifestation de clôture.
- L'horaire de début d'activité autorisé : pas avant 9h.
- L'échange avec le public venu à leur rencontre contribuera, ainsi, à l'animation du symposium et à la découverte de leur art.
- Une présentation au public autour de la pratique artistique des artistes en dehors du symposium, sera proposée en nocturne. Il s'agira de présenter, au maximum pendant 15 minutes, la seconde partie du CV artistique (voir art.4) et de répondre aux questions du public le cas échéant.
- Une pharmacie de 1<sup>er</sup> secours sera mise à disposition des artistes.

#### Article 2: Frais de déplacement - Nourriture - Hébergement

- En fonction de la distance, une partie sera pris en charge par l'association pour les artistes sélectionnés comme suit :  
Barème à titre indicatif: 275€ jusqu'à 2000km, 360€ jusqu'à 4000km, 860€ jusqu'à 10000km, 1500€ au-delà de 10000km.  
Dès confirmation, les artistes sélectionnés et l'association s'entendront pour la réservation des billets du voyage.
- L'hébergement est pris en charge par l'association du samedi 11 juillet dans l'après-midi, au samedi 25 Juillet avant 10h du matin, heure à laquelle le logement sera remis au propriétaire du gîte.
- Les repas du matin, midi et soir sont pris en charge par l'organisation, au village (du samedi 11 au soir au samedi 25 juillet au matin). Pour les régimes alimentaires spécifiques veuillez prévenir à l'avance.
- Les frais personnels tels que téléphone, boissons hors repas etc., seront à la charge des participants. Il n'y a pas d'accès wifi dans l'hébergement mais l'accès est possible dans les commerces du village.
- Les frais et conditions de séjour (hébergement, repas, etc...) des éventuelles personnes accompagnatrices ne sont pas pris en charge par l'association qui devra être prévenue avant pour pouvoir trouver une solution à cette éventualité. L'éventuel accompagnant ne doit pas aider pour la réalisation de l'œuvre.

#### Article 3: Date et conditions de dépôt des candidatures

- La candidature est déposée gratuitement.
- Un dossier complet devra être envoyé par mail en **format PDF** à : [pierresdemenet@hotmail.com](mailto:pierresdemenet@hotmail.com)  
De manière exceptionnelle, un dossier papier peut également être adressé par voie postale au siège de l'association : Mairie de Menet - 1 rue des Écoles - 15400 MENET , FRANCE  
Date limite : avant le 14 février 2026  
Le choix des candidats sera fait vers fin février 2026.

#### Article 4: Composition du dossier

- Le dossier sera obligatoirement composé :

- du présent règlement daté et signé, constituant un engagement de participation au symposium sur la totalité de la durée de celui-ci en cas de sélection,
- d'une attestation d'assurance de responsabilité civile
- du CV ( en PDF) en deux parties, avec coordonnées pour contact, dont un N° de téléphone et une adresse email, liens vers site web ou page de réseau social :
  - \*une première partie concernant les œuvres en pierre
  - \*une seconde partie concernant les œuvres réalisés en pierre ou dans d'autres techniques en dehors de ce projet de symposium. Cette seconde partie servira de support projeté lors de la nocturne avec public.
- de croquis et/ou photo(s) DIMENSIONNÉS du projet
- d'un court texte expliquant la démarche artistique sur l'œuvre originale en lien avec le thème du symposium.
- De quelques photos, coupures de presse, références représentatives du parcours artistique.

#### Article 5: Sélection des candidats

- Les sculpteurs sélectionnés seront prévenus vers fin février 2026 par mail
- La liste des sculpteurs sélectionnés sera également mise sur le site officiel
- La liste principale est constituée de 5 candidats. Cependant, pour pallier aux désistements, une liste d'attente est créée. Les artistes sur liste d'attente sont susceptibles d'être contacté dans un délai raisonnable.

#### Article 6: Indemnités

- La ou le sculpteur recevra au total 1500€ (mille cinq cents euros) d'indemnité à la fin du symposium pour la réalisation de sa sculpture, auquel s'ajoute le montant des frais de déplacement (cf. article 2).

#### Article 7 : Droit de propriété

- Les œuvres deviendront la propriété de l'association Pierres de Menet, qui se garde aussi le droit à l'image et à la vente ou des différents supports photographiques effectués pendant le symposium. Le prix de vente sera de 3000€ afin de couvrir les différents frais de l'association pour l'évènement.

#### Article 8 : Partage

- Pendant le Symposium, se dérouleront les 24èmes Rencontres Européennes avec 50 jeunes de nationalités différentes avec des possibilités d'échanges artistiques ainsi qu'un stage de sculpture tous niveaux.

NOM : ..... Prénom : .....

Date : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe :

Liste des outils indispensables conseillés :

Disqueuse diamètre 230

Meuleuse diamètre 125

Disques diamant pour granit

Outilage à poncer manuel pour granit

Gros poinçon ou broche + gradine grain d'orge + ciseaux droits en tungstène, pour granit

**Indispensables :** Matériel de sécurité et de protection (Vêtements adaptés, chaussures, lunettes, casque, gants...)